



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Lille, le 5 novembre 2018

Service Sécurité, risques et crises

Unité stratégie et information sur les
risques

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)

18 octobre 2018

Participants

ORGANISMES	REPRÉSENTANTS
Préfecture du Nord : Direction des Sécurités ; Bureau de la Prévention des Risques	Mme GINET Laura-Éva, Mme HOUTEKINS Nathalie
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. LEBEL Antoine, M. JOSSERAND Jérôme, Mme PARIS Anne-Gaëlle, Mme DUBREUX Marie, M. HOTTON Ludovic, M. DE GEEST Alexandre, Mme HENNION Cathy
Agence française pour la Biodiversité	M. HORNAIN Philippe
Association des Maires du Nord	M. DUMORTIER Benjamin
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	M. LEFEBVRE Cédric
Communauté d'agglomération valenciennes métropole	M. PHILIPPE Manuel
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	M. DUVAUX Michel
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	M. PONCELET Benoît
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Mme BRUNEL Christine, M. LAMARCHE Swann
Établissement Public Territorial du Bassin Lys	Mme CARLIER Loriane
Fédération française de l'Assurance	M. HERREREYRE TOURNEMAINE Philippe
Institut de l'Environnement Industriel et des risques	M. WATELET Jean-Marc
Métropole Européenne de Lille	M. MAES Didier
Parc naturel régional de l'Avesnois	M. RAOULT Paul, M. CAFFIER Guillaume, Mme DALLON Clara
Parc naturel Régional de Scarpe Escaut	M. LEFORT Tanguy
Service Départemental d'Incendie et de Secours	Commandant DAUBIOUL
Voies Navigables de France	M. MATRAT Olivier
SGN (invité)	M. MEILLIEZ Francis

Non représentés

Académie de Lille	Région des Hauts de France
-------------------	----------------------------

Agence de l'eau Artois-Picardie	École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Fédération française du Bâtiment
Chambre d'Agriculture	Fédération Nord Nature Environnement
Chambre du Commerce et d'Industrie	Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Chambre des Notaires	Institut Intercommunal Wateringues (excuse)
Chambre régionale des métiers	Météo France (excuse)
Communauté d'Agglomération de Cambrai	Pôle métropolitain Côté d'Opale (excuse)
Communauté d'Agglomération du Douaisis	Université Littoral Côté d'Opale
Communauté Urbaine de Dunkerque	Université des Sciences et Technologie de Lille
Département du Nord	

Le présent compte rendu se veut la synthèse des échanges. Les différentes présentations se trouvent dans le dossier remis en séance et consultable sur le site internet des services départementaux de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Commission-departementale-des-risques-naturels-majeurs-CDRNM>

Antoine Lebel, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord (DDTM) préside la CDRNM.

1. Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Sambre

Présentation du dossier d'intention – Clara Dallon – Parc Naturel Régional de l'Avesnois -

Après une introduction de Paul Raoult sur le contexte territorial et les enjeux ayant conduit l'Avesnois à s'inscrire dans une démarche de PAPI, le projet est présenté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, porteur du projet. Les phénomènes majeurs et les principaux enjeux impactés par une crue centennale sont présentés. L'organisation territoriale des acteurs de l'eau et la genèse des réflexions menant aujourd'hui le territoire à déposer un dossier de PAPI sont décrites. Enfin, le programme d'actions et leurs coûts sont exposés.

Avancement de l'instruction administrative – Swann Lamarche – DREAL – Service eau et nature -

Le dossier de PAPI d'intention, déposé en préfecture du Nord le 23 juillet 2018, est en cours d'instruction par la DREAL Hauts-de-France, en vue de sa présentation en Commission Inondation du Bassin (CIB) Artois-Picardie le 21 novembre. Dans le cadre de l'instruction, différents services sont consultés et l'avis de la CDRNM est requis. Ces avis seront présentés lors de la CIB. Après labellisation du PAPI par la CIB puis validation financière de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), la convention-cadre pourra être signée puis le PAPI mis en œuvre à partir de 2019 pour une durée de 3 ans.

Échanges sur le projet de PAPI

Les membres de la CDRNM soulignent la qualité du projet et des réflexions engagées. A l'issue des échanges entre ses membres, la CDRNM émet donc un avis favorable au projet de PAPI d'intention de la Sambre, sans réserve, assorti des recommandations suivantes :

- concernant les spécificités du territoire :
 - tenir compte, autant que possible, dans les études d'aléas des spécificités du sous-sol, du sol ainsi que de son occupation actuelle (industries dans la vallée) mais aussi historique (aménagement du territoire par les abbayes)
 - tenir compte du rôle multiple de certains terrains : zones humides, potentiel écologique
- sur la stratégie :
 - réfléchir au devenir des points noirs hydrauliques actuels créés par l'Homme
 - ne pas chercher à évacuer le problème hydraulique en aval sans en connaître les conséquences ni sans concertation avec les acteurs concernés, notamment transfrontaliers
 - profiter de cette démarche pour réfléchir à la gestion de l'eau en période d'étiage et interroger l'évolution des pratiques agricoles et leurs rôles dans l'érosion des sols
- sur la concertation :
 - associer les acteurs locaux pour bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience pour trouver des solutions en s'appuyant sur les valeurs qui construisent le territoire (mode opératoire agricole, particularités du bâti, etc)

- associer et aller rencontrer les acteurs économiques pour les sensibiliser au risque et aux procédures à mettre en œuvre
- insister sur la culture du risque auprès de tous les publics
- continuer à associer les acteurs belges dans une démarche transfrontalière de gestion des inondations

2. Programme d'études de prévention des risques – Anne-Gaëlle Paris - DDTM – service sécurité risques et crises -

L'avancement des PPR inondations et littoraux et le programme d'études engagées sur le Cambrésis en vue de la réalisation de PPR multirisques sont présentés.

Un relevé altimétrique (modèle numérique de terrain) par Lidar a été réalisé par la DDTM sur l'arrondissement de Cambrai. Ces données, propriétés de l'État, peuvent être transmises aux partenaires via des conventions. D'autres relevés par Lidar sont en cours par la DREAL sur le secteur des deux Helpes et de la Solre et devraient être disponibles au printemps 2019.

Les phénomènes de ruissellement sur les bassins versants Abancourt-Bantigny et de l'Eauette et les phénomènes de débordement et de ruissellement sur le bassin versant de l'Erclin seront étudiés à partir de 2019.

Un inventaire des cavités sur l'arrondissement de Cambrai sera réalisé au cours de l'année 2019 par le BRGM, préalablement à une étude d'aléas mouvements de terrain qui démarrera en 2020.

De nombreuses études de la Société Géologique du Nord sur le Cambrésis ont été publiées depuis 1880, en particulier concernant les phénomènes karstiques, une nouvelle publication devrait paraître fin 2018. Il est convenu de partager ces éléments de connaissance avec la DDTM dans la perspective du programme d'études à venir, si besoin par le biais d'une convention.

3. Prise en compte des risques dans l'urbanisme – Marie Dubreux – DDTM – service sécurité risques et crises -

Suite à une demande émise par les élus du Cambrésis sollicitant un meilleur accompagnement de la DDTM dans la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme, 7 réunions d'information (réunissant 64 communes) ont été programmées au premier semestre 2018 à destination des élus, ainsi qu'une réunion suivie d'une étude de cas à destination des bureaux d'études retenus pour l'élaboration de ces documents.

La DDTM engage une démarche visant à améliorer la prise en compte des risques dans l'instruction des autorisations d'occupation du sol (ADS). Pour cela, des outils opérationnels et des formations destinées aux instructeurs ADS de l'État et des collectivités sont en cours d'élaboration et un partenariat avec le CNFPT est étudié.

4. Avancement des PAPI et PAPRICA – Marie Dubreux - DDTM – service sécurité risques et crises -

Le PAPRICA d'intention de la ville de Lille, seul dossier retenu au niveau national, a reçu l'avis favorable du comité de sélection qui s'est réuni en septembre 2018. La convention-cadre et les fiches-action sont en cours de rédaction par la ville de Lille avec l'appui des services de l'État. Ce PAPRICA permettra le financement d'actions mises en œuvre par le service commun de gestion des cavités dont la convention a été signée cet été entre les 12 communes de la MEL concernées). Il sera en particulier programmé l'inspection de toutes les cavités afin de définir un état géotechnique zéro, et la définition d'un programme de travaux en vue du PAPRICA complet.

Un état d'avancement des PAPI du Delta de l'Aa et de Lys est présenté. Les comités de pilotage de ces deux PAPI se réuniront en novembre 2018.

5. Retour sur la CDRNM de terrain du 14 juin 2018 – Benoît Poncelet – Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Nord -

Une CDRNM « de terrain » a été organisée le 14 juin sous la forme d'une traverse permettant de comprendre l'aménagement du territoire à partir du fil de l'eau. Cette traverse, animée par Francis Meilliez (SGN) et Benoît Poncelet, a conduit les 35 participants des monts de Flandre aux collines de l'Artois.

Le bilan de cette journée est très positif. L'organisation d'une seconde journée en 2019 est en réflexion, sur un territoire à définir.

En conclusion, Antoine Lebel souligne l'émergence de grandes thématiques : la culture du risque auprès de divers acteurs et la question des outils et relais sur lesquels s'appuyer ; la nécessaire coopération entre communes et territoires ; et des pistes de travail, en particulier sur le partage de données. Un accord de principe est donné pour partager les données LIDAR avec le PNR de l'Avesnois. Une rencontre spécifique doit avoir lieu pour établir les conditions de mise à disposition de données historiques détenues par la société géologique du Nord pour contribuer aux études des PPR du Cambrésis.

Il remercie les participants et confirme l'importance de réunir régulièrement cette commission au vu de la qualité des échanges.

Les perspectives pour 2019 pourraient être une CDRNM « terrain » sur la problématique « cavités » dans le cambrésis et une CDRNM en juin.